

ne dédaignait pas de passer en revue, allèrent trouver le général Gêmeau pour se plaindre de ses paroles. Celui-ci se montra très-conciliant ; il cria à plusieurs reprises : Vive la République, et promit de rectifier son ordre du jour. En effet, le 29 avril une proclamation fut affichée ; elle était conçue en ces termes :

« Citoyens ,

« Mon ordre du jour semble avoir été mal interprété ; n'ayant en vue que l'union de tous les citoyens , je n'ai pu séparer le peuple de la garde nationale , parce que la garde nationale c'est le peuple tout entier. *Je n'ai voulu, non plus, incriminer aucun ordre d'idées ; je sais trop que la République n'est possible qu'avec la liberté pleine et entière de penser.* La République est le seul gouvernement qui puisse donner satisfaction à tous ; tous lui doivent leur concours. Le mien lui est assuré.

« Vive la République !

« A. GÊMEAU. »

Si le général publiait aujourd'hui une pareille proclamation , il serait porté en triomphe par le peuple , sauf à être destitué le lendemain par le gouvernement ; mais , à cette époque , MM. les Voraces , qui n'étaient pas d'humeur accommodante , ne se tinrent pas pour satisfaits. Ils exigèrent une nouvelle rectification , et comme cette réparation leur était bien due sans doute , et que leur inviolabilité était certaine , le général ne fit pas attendre une troisième proclamation. Nous n'avons pu nous la procurer , mais elle existe. Toute notre ville a pu la lire à chaque coin de rue.

Certes , ces trois proclamations successives ne sont pas un des épisodes les moins instructifs de la révolution de Février à Lyon. Notre intention n'est pas d'en tirer parti contre le général et d'épiloguer sur ces condescendances de 1848 , nous ne voulons qu'extraire de ces proclamations la phrase que nous avons citée plus haut : *Je sais trop que la République n'est possible qu'avec la liberté pleine et entière de penser.* C'est la liberté illimitée , comme l'entendent MM. Proudhon et Girardin , que le général nous promettait alors. Mon Dieu ! nous n'en demandons pas tant aujourd'hui , que le général nous rende seulement la liberté telle qu'elle a été réglée par la Constitution , rien de plus , rien de moins. Il s'arrangera ensuite comme il pourra , avec le *Courrier* et la *Gazette de Lyon* , sur la liberté illimitée qui lui est chère ; c'est une thèse brûlante qu'il soutiendra mieux que nous.

Nous ne saurions terminer notre chronique sans emprunter à la *Gazette de Lyon* la note suivante :